

Session du 8 Octobre 2012

AVIS

relatif à la

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET DE LA REGION POUR 2012

*Présenté par M. Albert MAHE, Rapporteur général du budget
au nom de la Commission n° 1 « Finances – Prospective – Europe – Interrégionalité »*

Entendues les interventions de Mme Francine DESNOS (CGT), MM. Philippe BOURDAUD (MEDEF), Claude COCHONNEAU (Chambres d'agriculture), André TAMEZA (personnalité qualifiée), Daniel JURET (FO), Georges PLESSIS (FRSEA – CRJA), Jean CLERC (CGC), Mmes Elisabeth FESSART (UPAR), Chantal MARCHAND (CFDT), Michèle DELAGNEAU (CCIR), MM. Jacques GUILLAUME (UNSA), Jacques BROUSSEAU (UPAR), Philippe MOREAU (CGPME), Bernard HERVAULT (CFTC), Philippe YZAMBART (Professions libérales), Pierre KLEIN (Port)

Entendue l'intervention de Monsieur Patrick DELPECH, Vice-président du Conseil régional, Président de la commission des finances, Rapporteur général du Budget

101 votants. Adopté par :

Pour : 93

Contre : 6

Abstentions : 2

1 - Les autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) - en k€

		AP	AE	Total
1	Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	45 450	261	45 711
2	Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	640	1304	1 944
3	Emploi, formation professionnelle et métiers de demain		1 520	1 520
4	Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	10 000	306	10 306
5	Solidarités, santé et égalité des droits	- 900		- 900
6	Infrastructures, transports et déplacements	12 260	790	13 050
7	Aménagement du territoire et environnement	350	50	410
8	Culture, sport, jeunesse et éducation populaire	1 400	357	1 757
9	Education et apprentissage	12 687	670	13 357
	Total	81 887	5 269	87 156

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

Les autorisations de programme nouvelles (investissement), 81,9 M€, d'un volume important pour une décision modificative, portent essentiellement sur trois secteurs :

- ✓ Le développement économique et le soutien aux entreprises, l'enseignement supérieur et la recherche, l'aménagement numérique avec 55,5 M€ dont :
 - Fonds d'investissement des Pays de la Loire : + 30 M€
 - Fonds d'appui à la performance industrielle et au parcours d'innovation des entreprises : + 2,3 M€
 - PRI et développement technologique : + 7,6 M€
 - Fonds d'appui à l'innovation, aux filières et à l'énergie : + 1,0 M€
 - Aides aux entreprises et acteurs touristiques : 1,0 M€
 - Aménagement numérique du territoire régional : 10,0 M€

- ✓ Les transports avec 12,3 M€
 - Parc du matériel roulant : + 7,71 M€
 - Infrastructures ferroviaires : 4,55 M€

- ✓ L'apprentissage et l'enseignement secondaire avec 12,7 M€.

Les autorisations d'engagement nouvelles (fonctionnement), 5,3 M€, portent elles aussi sur l'appui aux entreprises et l'emploi :

- ✓ Emploi – continuité professionnelle : + 0,82 M€
- ✓ Rémunération et protection sociale des stagiaires de la formation professionnelle continue : +0,7
- ✓ Les opérations collectives régionales à l'internationale avec les entreprises : + 0,805 M€
- ✓ Action économique et expertises pour l'économie de proximité et la création d'entreprises : + 0,5
- ✓ Accueil des chercheurs : + 0,5 M€

Et aussi sur :

- ✓ Apprentissage et enseignement secondaire : + 0,67 M€
- ✓ Transports : + 0,79 M€

2 – Les crédits de paiement (en k€)

		Investissement	Fonctionnement	Total
1	Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	10 400	630	11 030
2	Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	1 050	455	1 505
3	Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	600	7 470	8 070
4	Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	- 2 600	- 3 333	- 5 933
5	Solidarités, santé et égalité des droits	- 3 796	603	- 4 399
6	Infrastructures, transports et déplacements	8 000	1 800	9 800
7	Aménagement du territoire et environnement	- 11 300	- 20	- 11 320
8	Culture, sport, jeunesse et éducation populaire	- 500	457	- 43
9	Education et apprentissage	2 320	- 2 465	- 145
	Total	4 174	4 391	8 565

Les crédits de paiement connaissent des ajustements liés à l'avancement des dossiers qui masquent quelque peu les crédits importants en direction du développement économique et de l'appui aux entreprises et l'accompagnement des chômeurs.

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

En nouveaux crédits de paiement d'investissement :

- ✓ Fonds d'investissement des Pays de la Loire : + 9 M€
- ✓ Fonds d'appui à l'innovation, aux filières et à l'énergie : +1 M€
- ✓ Fonds régional d'appui à l'exportation : + 1 M€
- ✓ Animation économique et expertise pour l'économie de proximité et la création d'entreprises : + 0,4 M€
- ✓ Aide aux entreprises et acteurs touristiques : + 0,7 M€
- ✓ Transports : + 8 M€

Les lignes suivantes connaissent des réductions de crédit dues au retard d'exécution :

- ✓ Contrats de territoire : - 6 M€
- ✓ Aménagement des itinéraires cyclables et sites publics touristiques : - 0,6 M€
- ✓ Gestion des fonds structurels européens : - 3 M€
- ✓ Formations sanitaires et sociales : - 4,3 M€
- ✓ Parcs naturels régionaux : - 2,5 M€
- ✓ Equipements sportifs : - 0,9 M€
- ✓ Apprentissage : - 6,2 M€

En nouveaux crédits de paiements de fonctionnement :

- ✓ Formation professionnelle continue : + 7,9 M€.
- ✓ Fonctionnement du réseau de transport régional : + 1,8 M€

Les lignes suivantes en fonctionnement sont en diminution :

- ✓ Continuité professionnelle : - 0,4 M€
- ✓ Autonomie des jeunes : - 0,55 M€
- ✓ Politique sportive régionale : - 0,25 M€
- ✓ Aides aux employeurs d'apprentis : - 2,8 M€
- ✓ On note une diminution des frais bancaires (-3 M€) liée à la baisse des taux d'intérêt, et une petite baisse des dépenses de personnel (-0,4 M€)

3 - Les recettes complémentaires (en k€)

	Investissement	Fonctionnement	Total
Fiscalité	4 000	2 700	6 700
Recettes associées aux politiques régionales	8 523	2 175	10 898
Emprunt	- 8 833		- 8 833
Total	3 690	4 875	8 565

On note une augmentation significative des recettes réelles d'investissement (+ 12,5 M€) due à la TIPP Grenelle (+ 4 M€) et l'inscription de fonds de concours pour des opérations dont la Région est maître d'ouvrage (+ 7,5 M€).

Cette augmentation des recettes d'investissement va dans le sens souhaité par le CESER car il permet d'augmenter notablement l'autofinancement des investissements sans recours à l'emprunt. Celui-ci est diminué de 8,8 M€. Dans l'état actuel des choses, en attendant une réforme fiscale, il serait d'ailleurs souhaitable que la TIPP Grenelle (39 M€) soit pérennisée.

Les recettes de fonctionnement sont dues à la fiscalité avec l'inscription de rôles supplémentaires complémentaires (+ 2,7 M€), des participations diverses (+ 1 M€) et des recettes tarifaires et de gestion (+1,5 M€)

4 – L'équilibre budgétaire (en k€)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Opérations réelles	4 391	4 875
Virement à la section d'investissement	484	
Total fonctionnement	4 875	4 875
Investissement		
Opérations réelles	4 174	3 690
Virement de la section de fonctionnement		484
Total investissement	4 174	4 174

L'équilibre budgétaire permet un virement de 484 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement

5 – L'épargne nette de l'exercice 2012 (en k€)

	BP + BS 2012	DM N°2 2012	Total
RF - Recettes de fonctionnement	1 055 943	4 875	1 060 817
DF - Dépenses de fonctionnement	783 072	4 391	787 463
Epargne brute (RF – DF)	272 870	484	273 354
Amortissement de la dette	80 000		80 000
Epargne nette	192 870	484	193 354

L'épargne nette progresse donc de 484 000 € pour atteindre 193,4 M€ sur l'exercice 2012.

6 – L'emprunt d'équilibre de l'exercice 2012 (en k€)

	BP + BS 2012	DM N°2 2012	Total
Emprunt 2012	218 030	- 8 833	209 198

Vu les consommations prévues sur l'exercice, l'emprunt réel en 2012 devrait se situer entre 142 M€ et 152 M€ sachant que 42 M€ ont été empruntés en février et que 100 M€ sont attendus de l'emprunt obligataire lancé le 24 septembre notamment auprès des particuliers. Sachant que 80 millions vont être remboursés, il en résultera une augmentation du stock de la dette de l'ordre de 65 M€. Si l'épargne brute de l'exercice reste à 273.354 k€, le ratio de désendettement de la Région passerait à 3,6 années, ce qui est supérieur aux prévisions pluriannuelles de la Région.

7 – La politique d'emprunt de la Région

Pour la deuxième fois la Région fait appel directement à l'épargne des particuliers par le lancement d'un emprunt obligataire le 24 septembre pour un montant maximal de 100 M€. En comptabilité publique cet emprunt n'est pas directement lié aux actions de la Région en direction des entreprises, de l'économie, de la croissance et de l'emploi dans la mesure où les recettes ne peuvent être affectées. Cependant dans un contexte de renforcement de la crise et de sa conséquence le chômage, il est très intéressant et important de donner un signal de confiance dans l'avenir de notre Région en fléchissant cet emprunt. L'appel à l'épargne des particuliers, circuit court de financement, est susceptible de créer ou de renforcer le sentiment d'appartenance à la Région des Pays de la Loire.

Le Président de la Région a par ailleurs annoncé qu'il avait obtenu de l'Autorité des Marchés Financiers, une autorisation préalable pour émettre un programme obligataire pluriannuel de 500 M€ sur 5 ans, soit auprès des investisseurs institutionnels, soit auprès des particuliers. Sur ce programme, 42 M€ ont été réalisés en février 2012 auprès des institutionnels, 100 M€ sont attendus de l'émission en cours auprès des particuliers, il restera 360 M€ mobilisables.

Par ailleurs la Région a un accord d'emprunt bonifié auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de 149 M€, non encore mobilisé, et qui est ciblé sur les transports, l'enseignement supérieur et la recherche.

Une enveloppe comprise entre 50 et 100 M€ est en discussion avec la Banque Européenne d'Investissement.

Ces différents accords sont de nature à sécuriser le financement du plan pluriannuel d'investissement de la Région jusqu'en 2016.

Le recours, par deux fois, à l'emprunt in fine en direction des particuliers et des institutionnels va nécessiter, de la part des services financiers de la Région, une gestion extrêmement active du profil de la dette afin d'éviter des à-coups dans l'amortissement de celle-ci. La Région se doit de diversifier la nature de ses emprunts afin de disposer d'une souplesse de gestion pour lisser au mieux le profil de la dette.

8 - Les observations sur les politiques publiques

8.1 - Commission « Finances - Prospective - Europe - Interrégionalité »

La France, l'Europe, le monde occidental connaît une grave crise économique et sociale qui perdure depuis 2008. Sortir de cette crise nécessite des mesures structurelles à l'échelle des nations afin de relancer la croissance et d'assurer une meilleure répartition des richesses, tant entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci.

Le chômage, dans notre pays, vient de franchir la barre des 3 millions de chômeurs. Les Pays de la Loire n'échappent pas à cette hausse du chômage et à fin août 2012, 144 000 personnes sont inscrites à Pôle emploi en catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi). Même si le taux de chômage en Pays de la Loire reste inférieur au taux moyen métropolitain, de juillet 2011 à juillet 2012 l'augmentation des demandeurs d'emploi, de catégorie A, a été de +9,7% contre +8,5% en France métropolitaine (+8,0% en Loire-Atlantique, +9,6% en Maine et Loire, +15,5% en Mayenne, +8,9% en Sarthe, +12,4% en Vendée). Selon l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), pour la France, le taux de croissance au-delà duquel le chômage diminue est estimé à 1,5%.

Bien évidemment le Conseil Régional des Pays de la Loire n'est pas l'instance susceptible d'apporter les réponses de fond à cette crise.

Pour autant la Région, à la place qui est la sienne, a la volonté par des mesures défensives de limiter les conséquences de la crise et par des dispositifs offensifs résolument tournés vers l'innovation de préparer l'avenir. Le CESER approuve ces orientations et sera attentif à la mise en place des dispositifs.

Le CESER souhaite également qu'une évaluation régulière de l'efficacité des mesures puisse être faite.

De même, le recours à l'épargne des particuliers en l'associant à ces mesures pour le développement économique et l'emploi va dans le bon sens.

Le CESER note avec satisfaction l'augmentation des recettes d'investissement par rapport au BP 2012 et le moindre recours à l'emprunt qui en résultera.

Sur certaines lignes, les crédits de paiement ont été assez largement diminués. Afin de ne pas augmenter les restes à payer il serait souhaitable de revisiter certaines politiques publiques dont les financements pourraient être allégés.

8.2 - Commission « Economie – Emploi – Recherche - Innovation »

Cette décision modificative marque la volonté régionale, dans un climat de forte incertitude économique et financière, de soutenir l'ensemble du tissu économique par des dispositifs défensifs afin de faire face à la crise économique et par des dispositifs offensifs résolument tournés vers l'innovation pour préparer l'avenir.

Les mesures régionales par le biais des l'abondement des programmes de développement industriel et à l'innovation (3,4 M€), de l'économie de proximité et la création d'entreprises (2 M€), des Plateformes Régionales d'Innovation et du développement technologique (7,6 M€) et du Fonds d'investissement des Pays de la Loire (30 M€) sont considérées comme des actions bénéfiques pour le maintien et le développement de l'économie ligérienne.

Le lancement du nouveau dispositif du soutien régional aux 500 projets portés par les acteurs de l'économie de proximité est considéré comme une évolution favorable. Au regard du nombre d'acteurs intervenant auprès des territoires, la Région doit conforter sa place de chef de file du développement économique en incitant tous les partenaires à s'impliquer dans une démarche de concertation locale. Ce dispositif tel qu'il est annoncé a le mérite de prendre en compte les projets collectifs des plus petites entreprises quel que soit leur statut. Les modalités d'intervention restent à préciser afin de faire de ce dispositif un outil utile au tissu économique local : il est, par exemple, important de laisser à l'entrepreneur le choix de son interlocuteur (parmi les différentes chambres consulaires ou les services des communautés de communes, ...) et de rendre ce dispositif le plus léger possible administrativement (par la Région et par les acteurs économiques qui seront les relais au niveau local) pour en favoriser l'accès.

En matière d'emploi, en plus des mesures citées ci-dessus qui auront un impact sur l'emploi, il convient de noter l'inscription de 820 000 € pour cofinancer, avec les partenaires sociaux régionaux, la formation qualifiante longue de 50 jeunes salariés précaires dans le cadre d'un congé individuel de formation-contrat à durée déterminée (CIF-CDD). Il s'agit de la première mesure issue de la signature de la charte pour la Démocratie sociale régionale signée le 9 février 2012 entre la Région et les partenaires sociaux régionaux (MEDEF, CGPME, UPA, CFDT, CGT, CFE-CGC, CFTC, UNSA, FSU).

A propos des "Grands équipements structurants et équipements des centres de recherche", la Région apporte régulièrement son soutien à l'innovation. La décision modificative budgétaire 2012 s'inscrit dans cette démarche avec le financement des études de programmation en vue de la construction d'une antenne régionale du commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEAEA) et d'une plateforme dédiée à la valorisation énergétique des micro-algues.

L'installation d'une équipe de recherche du Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEAEA) en région renforcera la présence de chercheurs sur le territoire ligérien et permettra d'optimiser les coopérations possibles avec le réseau d'entreprises régionales. Par ailleurs, la construction d'une plateforme de valorisation des micro-algues permettra à la Région de conforter son avance dans ce domaine, de soutenir les travaux des chercheurs du Génie des procédés environnement agro-alimentaire (GEPEA) et d'en démontrer la viabilité économique.

8.3 - Commission « Infrastructures – Déplacements – Télécommunications - Energies »

Transports : Infrastructures ferroviaires

La ligne ferroviaire Nantes-Angers, par sa situation géographique centrale, est l'axe le plus sollicité du réseau. Sans écarter les solutions à court terme mises en œuvre par la Région et dans la continuité de l'étude d'exploitation de la gare d'Angers, des études préalables au désengorgement de la ligne ferroviaire Nantes-Angers doivent être engagées dès à présent. Celles-ci doivent envisager différents scénarios de faisabilité sans attendre l'inscription de ce projet dans le prochain Contrat de projets 2014-2020.

Télécommunications : Aménagement numérique

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique, la Région ouvre une enveloppe de 10 M€. Ce financement permettra la connexion au très haut débit (THD) pour les communautés d'innovations et plus généralement pour les entreprises régionales et les particuliers.

Cependant, le CESER aurait souhaité avoir une vision plus claire de la stratégie qui sera lancée en 2013 et qui sous-tend ces financements.

8.4 - Commission « Education - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain »

Enseignement secondaire et Apprentissage

Au titre des investissements, l'effort est accentué. Il correspond à une double volonté : d'une part, poursuivre une politique en faveur des lycéens et des apprentis (l'aménagement du réseau des lycées et des centres de formations d'apprentis, l'hébergement, l'accessibilité, la performance énergétique), d'autre part, apporter un soutien à l'emploi et à l'activité du secteur du bâtiment, confronté à une conjoncture difficile.

Formation professionnelle continue

Dans le contexte actuel de dégradation de la situation de l'emploi, une dotation importante complémentaire (+ 7,9 M€) est consentie pour la rémunération, l'attribution d'indemnités et la prise en charge de la protection sociale en faveur des stagiaires de la formation continue lorsqu'ils ne sont pas indemnisés par Pôle emploi.

8.5 - Commission « Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme - Vie associative »

Tourisme

La réactivité de la Région est à souligner dans le soutien aux entreprises et aux acteurs de la filière touristique.

La montée en puissance des aides aux entreprises de l'hôtellerie indépendante apparaît nécessaire pour le maintien des emplois et des activités touristiques s'inscrivant dans des démarches de proximité et de développement local.

En parallèle, on note à regret une diminution des projets portés par le secteur du tourisme social dû à un contexte économique et financier difficile pour les acteurs associatifs. Au regard des besoins de ce secteur, la politique régionale, ciblée sur de l'aide à la pierre, nécessite également un accompagnement local plus fort associant tous les partenaires : Etat, Départements, Communes et Communautés de Communes. Le maintien de ce patrimoine à vocation sociale et éducative, dans une logique de développement local, sur le territoire régional est un enjeu d'avenir.

Culture, sport, jeunesse et éducation populaire

Le soutien au Centre Aqualudique d'Angers répond bien aux besoins des activités de loisirs tout en favorisant la pratique compétitive de la natation et l'accès au haut niveau. Cette stratégie associant loisirs et sport de compétition doit être recherchée pour tous les équipements de ce type. Au-delà de l'investissement, il est nécessaire de veiller à ce que le coût de la pratique reste accessible à tous quelque soit la mode de gestion.

9 - Rapports d'activités des Sociétés d'économies mixtes locales (SEML) et de la Société publique locale (SPL) régionale en 2011

La Région est présente au capital des sociétés suivantes : Le Voyage à Nantes, la Folle Journée, la SAEM Vendée, la SAMOA, la SEM régionale des Pays de la Loire, la SPL – Société publique régionale des Pays de la Loire.

Entreprise	Activités
SPL Le Voyage à Nantes	Tourisme – Château des Ducs de Bretagne – musée de l'histoire de Nantes – Les nefs – Les chantiers – La librairie du musée des Beaux-Arts – Les cryptes de la cathédrale de Nantes – Estuaire – Le voyage à Nantes
SEM La Folle Journée	Production de la manifestation La Folle Journée
SEM Vendée	Organisation du Vendée Globe
SEM SAMOA	Aménagement de l'île de Nantes
SEM Régionale des Pays de la Loire	Soutien à l'expansion et au développement des acteurs économiques, touristiques et sociaux situés en Pays de la Loire
SPL - Société régionale des Pays de la Loire	Opérations d'aménagement et de construction et toute autre activité destinée à favoriser l'expansion économique et le développement touristique et social

Entreprise	Part de la Région dans le capital en 2011	Total des produits en 2011	Bénéfice ou perte de l'entreprise en 2011
SPL Le Voyage à Nantes	14%	21 893 897	+ 17 025
SEM La Folle Journée	15%	4 309 762	+ 25 931
SEM Vendée	8%	706 273	- 162 438
SEM SAMOA	5%	17 273 902	+ 161 344
SEM Régionale des Pays de la Loire	84,36%	1 462 702	- 96 570
SPL - Société régionale des Pays de la Loire	96,80%	8 642 772	+ 89 444

L'année 2011 a été marquée par une évolution importante de la SEM et de la SPL régionale avec une redéfinition de leurs missions respectives. Le concept d'Agence régionale Pays de la Loire -Territoires d'innovation réunit dans une même communication l'ensemble des activités de la SEM et de la SPL.

Il est proposé, lors de cette DM2, l'entrée au capital de la SPL régionale des cinq Départements de la région.

10 - Observations globales du CESER sur la Décision modificative n° 2 de l'exercice 2012

Cette décision modificative n° 2 marque la volonté régionale, dans un climat de forte incertitude économique et financière, de soutenir l'ensemble du tissu économique par des dispositifs défensifs afin de faire face à la crise économique et par des dispositifs offensifs résolument tournés vers l'innovation pour préparer l'avenir. Le CESER y souscrit.

La mise en place d'un emprunt obligataire de 100 M€ notamment en direction des particuliers, avec son accompagnement médiatique ciblant les mesures en faveur du développement économique et l'emploi souligne la confiance dans l'avenir et la nécessité de relever ses propres manches. Le CESER approuve cette démarche.

Les recettes d'investissement sont en augmentation et l'appel à l'emprunt sera réduit. La situation financière de la Région s'améliore avec cette DM n°2 par rapport au BP 2012 et le CESER le note avec intérêt mais reste très attentif à l'évolution du ratio de désendettement et des restes à payer.

Le CESER attend des Orientations budgétaires à venir des précisions sur les mécanismes mis en place dans le domaine économique et l'aménagement numérique.

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

Le CESER est attentif à l'activité des entreprises publiques locales dans lesquelles la Région participe au capital et y exercera sa vigilance.

L'effort d'investissement en direction de l'enseignement secondaire et de l'apprentissage est accentué. Ceci apporte un soutien à l'emploi et à l'activité du secteur du bâtiment, confronté à une conjoncture difficile.

Le CESER a pris connaissance des quinze engagements pour la croissance et pour l'emploi pris entre l'Etat et les Régions françaises et sera attentif à la mise en œuvre de ceux-ci, notamment dans le nouvel acte de décentralisation attendu. Dans ces engagements, il est précisé que les Régions exerceront leur responsabilité de chef de file du développement économique et de l'innovation avec une large concertation avec tous les acteurs concernés. Le CESER se positionne bien sûr parmi ces acteurs et sera particulièrement attentif à la gouvernance entourant ces quinze engagements.

11 - Conclusion

Ces remarques étant énoncées, le Conseil économique social environnemental émet un avis favorable à la Décision modificative n°2 pour l'exercice 2012 présenté par le Conseil régional des Pays de la Loire.

Quelques sigles usuels

AP	Autorisation de programme en investissement
AE	Autorisation d'engagement en fonctionnement
BP	Budget primitif
BS	Budget supplémentaire
CP	Crédits de paiement
CPI	Crédits de paiement en investissement
CPF	Crédits de paiement en fonctionnement
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DCRTP	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DGD	Dotation globale de décentralisation
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DM	Décision budgétaire modificative
DF	Dépenses de fonctionnement
DI	Dépenses réelles d'investissement
DR	Dépenses réelles
DRF	Dépenses réelles de fonctionnement
DRI	Dépenses réelles d'investissement
FEDER	Fonds européen de développement régional
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
K€	Mille Euros
M€	Million d'Euros
M71	Instruction budgétaire et comptable des Régions
RAPA	Restes à payer
RAPE	Restes à percevoir
RF	Recettes de fonctionnement
RI	Recettes d'investissement
RR	Recettes réelles
RRF	Recettes réelles de fonctionnement
RRI	Recettes réelles d'investissement